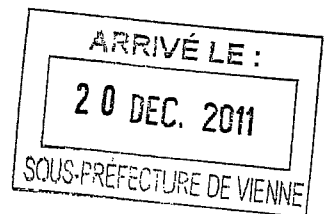


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 1^{er} décembre 2011 s'est réuni en session ordinaire à Frontonas, le 14 décembre de l'an deux mille onze sous la présidence de Monsieur LEVY.

Nombre de membres en exercice : 100 titulaires Votants : 73



PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (3)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (26)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (5)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (8)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (12)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (19)



1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Sous réserve d'une décision définitive du préfet, la commune de Diémoz devrait rejoindre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné à compter du 1^{er} janvier 2012.

Cette décision ne change pas l'organisation du service pour notre syndicat, ni pour les usagers

Il convient simplement de constater une modification des statuts de notre structure par modification de la composition du SMND qui serait la suivante :

- Commune de Saint Pierre de Chandieu
- Commune de Toussieu
- Communauté de Communes de l'Est Lyonnais
- Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné
- Communauté de Communes de l'Isle Crémieu
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien
- Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 14 décembre 2011

Le Président
M. ~~NAUD~~ délégation
Henri LEVY
Vice-Président

